

# L'usurpation d'identité

L'usurpation d'identité, aussi appelée vol d'identité, est le fait de voler les informations personnelles d'une autre personne et de les utiliser à son insu dans le but de commettre une fraude ou d'autres actes répréhensibles.



## Comment s'en prémunir ?

- Ne communiquez jamais d'informations personnelles sensibles (identité, mots de passe, numéro de sécurité sociale...) par messagerie, par téléphone ou sur Internet, ni de documents d'identité (pièce d'identité, fiche de paie, avis d'imposition, RIB...) à des personnes ou organismes que vous n'avez pas authentifiés avec certitude.
- Marquez les copies des documents d'identité que vous transmettez en inscrivant par-dessus le motif de l'envoi, la date et le destinataire pour que vos documents ne soient pas réutilisés à des fins frauduleuses. Vous pouvez visiter le site : [filigrane.gouv.fr](http://filigrane.gouv.fr)
- Ne donnez que le minimum d'informations personnelles indispensables sur un site ou un service en ligne sur lequel vous vous enregistrez.
- Vérifiez régulièrement vos relevés de compte bancaire afin d'identifier toute opération anormale.
- Détruisez tous les documents qui contiennent des informations personnelles avant de les jeter. Ils pourraient être récupérés et utilisés par des criminels à vos dépens.
- Appliquez les mesures essentielles de sécurité dans vos usages numériques (mots de passe, mises à jour, réseaux sociaux...).

## Victime d'une usurpation d'identité, que faire ?

- 1) Conservez toutes les preuves en votre possession (captures d'écran, messages, adresses des pages internet concernées, documents...)
- 2) Déposez plainte pour chaque fait d'usurpation d'identité
- 3) Signalez l'usurpation d'identité auprès des plateformes sur lesquelles elle a lieu.
- 4) Prévenez les établissements bancaires ou financiers où vous êtes client
- 5) Faites annuler et renouveler vos pièces d'identité utilisées par les escrocs.
- 6) Contactez la Banque de France pour signaler les faits et vérifier si des crédits ont été souscrits ou si un compte bancaire a été ouvert à votre insu.

Pour être conseillé dans vos démarches, contactez la plateforme Info Escroqueries du Ministère de l'Intérieur au 0805 805 817 (appel et service gratuits).

Page d'accueil 

Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez →

**BRIGADE  
numérique**

